

La lutte anti-sectes est confiée à un partisan de la "ligne dure"

LE MONDE | 24.09.08 | 15h18 • Mis à jour le 25.09.08 | 09h54

L'ancien député (UMP) du Rhône, Georges Fenech, a été nommé, mardi 23 septembre, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) par le premier ministre, François Fillon.

M. Fenech n'est pas un nouveau venu dans le monde organisé de la lutte anti-sectes en France. Il fait partie de la dizaine de députés de droite et de gauche spécialistes du sujet et tous tenants d'une ligne dure à l'égard des mouvements potentiellement sectaires. M. Fenech, qui prendra ses fonctions le 1er octobre, s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur, Jean-Michel Roulet, dont il juge l'action "ferme et équilibrée", alors que certains chercheurs et experts de la lutte anti-sectes en ont contesté les méthodes.

Dans un rapport remis à M. Fillon, le nouveau président souhaite pérenniser par une loi l'existence de la Miviludes, dont la disparition a été parfois évoquée. Il entend "accroître ses moyens" pour le recueil d'informations et la formation des agents publics au risque sectaire. Il envisage également d'instaurer des cellules de spécialistes (psychologues, membres de la Miviludes et éventuellement chercheurs) afin d'aider les enquêteurs et de mieux entourer les victimes. En revanche, alors que M. Fillon avait demandé en février "une actualisation de la liste des organisations considérées comme sectaires", M. Fenech estime qu'une telle liste "n'est ni opportune ni efficace car le mouvement sectaire est diffus et mouvant".

POURFENDEUR

M. Fillon avait dû prendre position sur ce sujet à la suite d'une polémique sur la dangerosité des mouvements sectaires et l'efficacité de la Miviludes déclenchée par Emmanuelle Mignon, alors directrice de cabinet du président de la République : elle avait déclaré que les sectes étaient "un non-problème" (Le Monde du 23 février). Quelques jours plus tôt, la ministre de l'intérieur avait annoncé des inflexions dans la politique à l'égard des sectes, privilégiant la répression d'infractions pénales avérées sur la stigmatisation a priori de mouvements potentiellement sectaires.

S'il reconnaît que les dérives sectaires émanent aujourd'hui de petits mouvements ou d'individus, M. Fenech est aussi connu pour être un pourfendeur d'organisations installées. En mars, il avait préconisé l'ouverture d'une enquête parlementaire consacrée à l'Eglise de scientologie "pour en avoir le coeur net sur ce mouvement qui pose problème de manière récurrente". Président de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes et les mineurs de 2006, il avait dénoncé à ce titre l'action des Témoins de Jéhovah, soupçonnés d'élever "45 000 enfants dans un contexte sectaire". Mises en examen pour diffamation, quatre personnes, dont M. Roulet, ont été renvoyées le 11 septembre devant le tribunal correctionnel de Paris pour leurs propos tenus dans le cadre de cette enquête.

Stéphanie Le Bars